

Compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 8 avril 2022

Le huit avril deux mille vingt-deux à dix-huit heures, sous la présidence de Monique SÉMAVOINE, Maire, se sont réunis les membres du Conseil municipal de Mazères-Lezons.

Présents : Monique SEMAVOINE, Roger PÉDEFLOUS, Nicole BILHOU, Francis LANDES, Nicole DUFAU, Michel BILLE, Anne CHAUVANCY, Bruno VERMESSE, Joaquim COSTA, Valérie CASENAVE dit MILHET, Céline LACOSTE, Frédéric LESCUDÉ, Michaël BARAFFE, Julie CHAMPAGNE.

Procurations : Thierry ANNETTE à Monique SÉMAVOINE, Jennifer DARRAGON à Monique SÉMAVOINE, Patxi ÉLICECHE à Joaquim COSTA, Philippe GLORIEUX à Mickaël BARAFFE.

En préambule, Madame le Maire remercie de leur présence les membres du Conseil municipal et explique que cette réunion extraordinaire, convoquée sur un ordre du jour unique à quelques jours de la réunion programmée le 13 avril prochain, est nécessitée par des impératifs de délais pour les demandes de subventions.

Elle ouvre la séance, procède à l'appel, s'assure que le quorum est atteint et propose de désigner Mme Céline LACOSTE comme secrétaire de séance.

Elle soumet à approbation du Conseil municipal le compte-rendu de la séance du 24 janvier 2022. Ce dernier est adopté à l'unanimité.

Le Conseil municipal examine ensuite l'ordre du jour.

Aménagement de la place du Centre-Bourg : décision de réaliser les travaux et demandes de subventions.

Le Conseil municipal prend connaissance de l'évolution du coût du projet d'aménagement de la place publique et de la halle du futur Centre-bourg depuis son approbation le 18 octobre 2021. Cette évolution est liée à plusieurs facteurs :

- D'une part l'évolution qualitative du projet lui-même au stade de l'avant-projet détaillé (installation de panneaux photovoltaïques de fabrication française sur une partie du toit de la halle, sol spécifique à la halle, choix de matériaux locaux, etc...)
- D'autre part l'évolution défavorable des prix générée par le contexte de la crise sanitaire et géopolitique.

Le nouveau projet s'établit à ce jour à la somme de 957 540 € HT contre 513 500 € HT estimées initialement au stade de l'avant-projet sommaire.

Le Conseil municipal approuve le nouveau montant du projet et autorise le Maire à solliciter le maximum de subvention sur la base de ce nouveau montant auprès de l'État, du Conseil départemental, de la Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées et de tout autre partenaire institutionnel susceptible d'intervenir financièrement.

(Délibération adoptée à l'unanimité des votants - 3 abstentions de la minorité)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h30.